



# Expertise sur problème de moisissures dans un immeuble neuf

Par **Charles94**, le **27/03/2024** à **15:25**

Bonjour,

J'ai acheté en VEFA un appartement au troisième étage (sur quatre) dans un ensemble de 100 appartements.

De la moisissure est apparue dans notre aile du bâtiment côté rue. J'ai fait une déclaration de réserve GPA.

Une visite de tous les protagonistes (promoteur, professionnels, syndic, conseil syndical) a eu lieu il y a 2 mois. La réserve sur le chauffage d'une chambre a été depuis résolue. Lors de la visite, un contrôle des murs à la caméra thermique a montré la présence de ponts thermiques.

L'architecte a fait une recherche de fuites et une société a procédé à des travaux de toiture (pas de notre côté). Pour les problèmes de moisissures, le promoteur a demandé au syndic de faire intervenir l'assurance décennale. C'est pour cela que nous sommes convoqués prochainement à une expertise par un expert mandaté par l'assurance.

Evidemment, ce genre de travaux n'est pas de nos compétences. C'est pourquoi je me pose la question de nous faire accompagner par un expert d'assurés. Qu'en pensez-vous ? Comment faire pour en trouver un, les délais sont très courts ? Quelle serait l'ordre de grandeur de la dépense ?

Merci à l'avance pour vos renseignements.

Par **Chaber**, le **27/03/2024** à **16:02**

bonjour

les frais d'un expert d'assurés sont environ de 800 à 1000€ mais peuvent être plus importants selon le sinistre

si vous ne signez pas une acceptation, qui pourrait vous être défavorable, il vous sera toujours possible de provoquer une expertise avec un expert de votre choix